

APAJH ALPES DE HAUTE-PROVENCE

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

Siège social :

1 Bis avenue du Parc
04160 CHATEAU ARNOUX

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025



2, Rue Mahatma Gandhi
13090 AIX-EN-PROVENCE

Société de Commissaires aux comptes membre de la Compagnie d'Aix-Bastia

APAJH ALPES DE HAUTE-PROVENCE

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

Siège social :

1 Bis avenue du Parc
04160 CHATEAU ARNOUX

RAPPORT DU COMMISSAIRE SUR LES COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

A l'Assemblée Générale de l'association **APAJH ALPES DE HAUTE-PROVENCE**,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association **APAJH ALPES DE HAUTE-PROVENCE** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans l'annexe des comptes annuels dans la note « II-Règles et méthodes comptables/ A) Cadre légal de référence » concernant l'application du règlement ANC 2022-06.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Trésorier, et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et

sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Manosque, le 3 juin 2026.



ACN AUDIT,
Alexandre WAGNER
Commissaire aux Comptes associé

CA Bilan propre Annexe 4 (résultat non affecté) ACTIF
Dossier : CONSO - APAJH CONSOLIDATION - Périodes de : 01/2025 à 12/2025

Libellé	Montant brut 2025	Amort. et prov. 2025	Montant net 2025	Montant net 2024
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles :				
Frais d'établissement	6 351	6 351		
Autres immobilisations incorporelles	640 383	200 455	439 928	84 406
Immobilisations incorporelles en cours				
Immobilisations corporelles :				
Terrains	1 371 360		1 371 360	671 360
Constructions	14 448 195	7 424 054	7 024 141	5 115 959
Installations techniques, matériels et outillage	551 644	464 269	87 375	-203 547
Autres immobilisations corporelles	3 534 368	2 893 797	640 571	647 130
Immobilisations corporelles en cours				3 189 377
Immobilisations Financières :				
Participations et créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	44 468		44 468	43 406
Prêts	390 521		390 521	359 621
Autres immobilisations financières	29 771		29 771	30 047
TOTAL I	21 017 061	10 988 926	10 028 135	9 937 758
Comptes de liaison (1)				
TOTAL II				
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours :				
Matières premières et fournitures				
Autres approvisionnements	25 445		25 445	28 088
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				607
Créances (2) :				
Créances redevables et comptes rattachés (3)	264 216	3 137	261 078	199 036
Autres créances	184 989		184 989	189 338
Charges constatées d'avance	121 699		121 699	133 982
Valeurs mobilières de placement	3 950 000		3 950 000	2 950 000
Disponibilités	4 554 401		4 554 401	5 455 560
TOTAL III	9 100 750	3 137	9 097 612	8 956 611
Charges à répartir sur plusieurs exercices IV				
Primes de remboursement des obligations V				
Ecart de conversion (actif) VI				
TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V + VI)	30 117 811	10 992 064	19 125 747	18 894 369
(1) Un tableau annexé à ce bilan doit détailler les différents comptes de liaison relatifs à l'investissement, à l'exploitation et à la trésorerie pour cet établissement entre cet établissement et les autres établissements et services concernés.				
(2) Dont à moins d'un an : Dont à plus d'un an :				
(3) Dont créances mentionnées à l'article R.314-96 du CASF.				

CA Bilan propre Annexe 4 (résultat non affecté) PASSIF

Dossier : CONSO - APAJH CONSOLIDATION - Périodes de : 01/2025 à 12/2025

Libellé	Montant net 2025	Montant net 2024
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise	931 494	924 949
Fonds propres avec droit de reprise :		
Dons et legs		
Subventions d'investissement sur biens renouvelables		
Réserves :		
Excédents affectés à l'investissement	4 058 403	3 934 818
Réserves de compensation	7 642 048	7 281 763
Excédents affectés à la couverture du besoin en fonds de roulement	469 340	469 340
Autres réserves	77 595	77 595
Report à nouveau		
Report à nouveau (gestion non contrôlée)	108 030	87 531
Dépenses refusées par l'autorité de tarification ou inopposables aux financeurs		
Résultat sous contrôle de tiers financeurs	-445 287	-414 776
Dépenses non opposables aux tiers financeurs		
Résultat en attente d'affectation	0	
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit) (1)	187 384	480 402
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	1 049 900	980 584
Provisions réglementées :		
dont Couverture du besoin en fonds de roulement	453 335	449 475
dont Amortissements dérogatoires et provisions pour renouvellement des immobilisations	109 317	109 317
dont Réserves des plus-values nettes d'actif	344 018	340 158
Immobilisations grevées de droits		
TOTAL I	14 532 240	14 271 680
Comptes de liaison		
TOTAL II		
Provisions pour risques	9 405	
Provisions pour charges		
Fonds dédiés	767 370	680 649
TOTAL III	776 774	680 649
DETTES (3)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	1 997 275	2 154 477
Emprunts et dettes financières divers (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Redevables créditeurs		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés (4)	358 606	382 402
Dettes sociales et fiscales	1 207 090	1 177 782
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes (5)	253 762	227 377
Produits constatés d'avance		
TOTAL IV	3 816 732	3 942 039
Ecart de conversion (passif)		
TOTAL V		
TOTAL PASSIF (I + II + III + IV + V)	19 125 747	18 894 368
(1) Dont compte 1201 et compte 1291 résultats sous contrôle de tiers financeurs.		
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
(3) En particulier : cautions versées par les résidents à leur entrée dans l'établissement.		
(4) Dont à plus d'un an : Dont à moins d'un an :		
(5) Dont fonds des majeurs protégés :		

Compte de Résultat des Associations et Fondations
Dossier : CONSO - APAJH CONSOLIDATION - Périodes de : 01/2025 à 12/2025

	Exercice 2025	Exercice 2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	2 038	1 904
Ventes de biens et de services		
Ventes de biens	1 404 741	1 065 736
<i>Dont ventes de dons en nature</i>		
Ventes de prestation de service	204 413	262 141
<i>Dont parrainages</i>		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	13 746 939	13 214 396
<i>Dont des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlées</i>	13 480 839	13 199 258
Versements des fondateurs ou conso de la dot comptable		
Ressources liées à la générosité du public		
<i>Dons manuels</i>		
<i>Mécénats</i>		
<i>Legs, donations et assurances-vie</i>		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	27 316	138 223
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	4 000	0
Utilisations des fonds dédiés	35 814	31 678
Autres produits	32 490	62 102
TOTAL I	15 457 751	14 776 181

CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	-3 238	-3 424
Variation de stock		
Achats de matières premières et autres approvisionnements	667 619	571 631
Variation de stock	2 643	-729
Autres achats et charges externes	3 437 250	3 281 615
Aides financières		100
Impôts, taxes et versements assimilés	817 270	874 363
Salaires	6 941 681	6 651 765
Cotisations sociales	2 544 034	2 536 949
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	813 473	704 701
Dotations aux provisions	76 924	0
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	382	0
Report en fonds dédiés	58 439	4 000
Autres Charges	2 321	3 229
TOTAL II	15 358 797	14 624 199

1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	98 954	151 982
--	---------------	----------------

PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	189 828	314 987
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change		
Produits des immobilisations financières cédées	0	0
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
TOTAL III	189 828	314 987

Compte de Résultat des Associations et Fondations

Dossier : CONSO - APAJH CONSOLIDATION - Périodes de : 01/2025 à 12/2025

	Exercice 2025	Exercice 2024
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	55 324	59 812
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées	0	0
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
TOTAL IV	55 324	59 812
2.RESULTAT FINANCIER (III-IV)	134 503	255 175
3.RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	233 458	407 157
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels	141	84 638
TOTAL V	141	84 638
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles	4 000	11 393
TOTAL VI	4 000	11 393
4.RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	-3 859	73 245
Participation des salariés aux résultats (VII)	0	0
Impôts sur les bénéfices (VIII)	42 214	0
Total des produits (I+III+V)	15 647 719	15 175 806
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	15 460 335	14 695 404
EXCEDENT OU DEFICIT	187 384	480 402
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature	-2 549	-601
Prestations en nature		
Bénévolat	-70 263	-58 679
TOTAL	-72 812	-59 280
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURES		
Secours en nature		
Mise à disposition de biens et services	2 549	601
Prestations		
Personnel bénévole	70 263	58 679
TOTAL	72 812	59 280

ANNEXES

TABLEAU DE PASSAGE VERS LE RESULTAT AU FORMAT PLAN COMPTABLE GENERALE

NUMERO LIGNE	INTITULE	IME	SESSAD	ITL	LOUJAS	ITEP	ASSOCIATION	SIEGE	TUTELLES	PREST. FAMILIALES	POLE DYS LES LAVANDES	CFAFA	COMBINAISON
A	Résultat Norme M22	70 024	-43 828	72 378	135 510	-99 881	-14 841	0	36 434	-3 977	31 309	4 257	187 384
B	Retraitement des immobilisations financées par des crédits non reconductibles												0
C	Retraitement de la provision sur réalisation d'actifs (cpt 148600)			-101		2 460		1 500					3 859
D	Retraitement de la variation de la provision sur congés payés												0
E	Retraitement de la variation de la provision sur départ à la retraite												0
F=A+B+C+D+E		70 024	-43 828	72 277	135 510	-97 421	-14 841	1 500	36 434	-3 977	31 309	4 257	191 243

Annexe comptable de l'association APAJH des Alpes de Haute Provence

Identification : APAJH04, Association loi de 1901 à but non lucratif affiliée à la fédération APAJH reconnue d'utilité publique. L'APAJH04 a pour but la mise en œuvre de toute action destinée à favoriser l'épanouissement des personnes en situation de handicap ou de dépendance et à assurer leur intégration dans les différents domaines de la vie.

Méthode d'intégration

Les états financiers de l'ensemble de ces structures ont été combinés au 31 décembre 2025.

Chacune de ces structures disposent d'une comptabilité spéciale séparée qui fait l'objet ensuite d'une consolidation pour former le bilan et compte de résultat général de l'association.

I. Faits significatifs de l'exercice

Les faits marquants relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025 sont les suivants :

- Organisation d'une journée associative le 10/04/2025 pour tous les salariés de l'association à l'occasion des 60 ans de l'APAJH04.
- La fin de la construction de la plateforme médico-sociale de Manosque (acquisition en VEFA) avec une livraison en date du 16/06/2025 pour une utilisation effective en septembre 2025.
- L'obtention de la plateforme de coordination et d'orientation (PCO) 7/12 ans sur le Pôle Dys Les Lavandes.
- L'obtention de 3 places supplémentaires de SESSAD renforcées sur le DITEP.
- L'augmentation de l'activité restauration sur l'EA LOU JAS avec l'obtention de nouveaux marchés.

II. Règles et méthodes comptables

A) Cadre légal de référence

Les comptes annuels de l'exercice 2025 ont été établis et présentés conformément aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations.

Les comptes annuels de l'exercice 2025 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement ANC 2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, du règlement ANC 2019-04 relatif aux activités sociales et médico-sociales gérées par des personnes morales de droit privé à but non lucratif et au règlement de l'autorité des normes comptables ANC 2022-06 relatif au plan comptable général applicable au 1^{er} janvier 2025.

Principes comptables

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation ;
- Indépendance des exercices, et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

B) Durée et période de l'exercice

L'exercice considéré débute le 01/01/2025 et finit le 31/12/2025.

C) Changements de méthodes

- Utilisation du nouveau plan comptable du règlement ANC n°2022-06 depuis le 1/01/2025 avec le reclassement des comptes 775 en 757, des comptes 777 en 747 et des comptes 675 en 652. Le but étant de supprimer ces opérations du résultat exceptionnel et de les faire apparaître dans le résultat d'exploitation.

2024	Montant	2025	Montant
675	10 893 €	652	- €
775	6 588 €	757	- €
777	67 156 €	747	68 571 €

- Suite à l'application du nouveau plan comptable, le compte 791 « transfert de charges » n'est plus utilisé depuis le 1/01/2025
- Sur l'E.A.LOU JAS, les versements des Aides Aux Postes (AAP) ont été comptabilisés dans le compte 7413 « subvention fonctionnement » à partir du 1/01/2025 au lieu du compte 64191110 en 2024.

D) Disponibilités

Les liquidités disponibles en banques ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

E) Les immobilisations :

Les immeubles acquis en 2025 ont fait l'objet d'un amortissement par composants, en appliquant au prix d'acquisition total des pourcentages de décomposition suivants :

Terrain		20%
1	Etudes	11%
2	Terrassements généraux-VRD- espaces verts	8%
3	Gros œuvre Hors d'eau - Hors d'air	33%
4	Serrurerie – Menuiseries extérieures	2%
5	Menuiseries intérieures	2%
6	Cloison - doublage -faux plafonds	4%
7	Carrelage - revêtements de sol	4%
8	Peintures	1%
9	Plomberie sanitaire- chauffage -ventilation	8%
10	Electricité courants forts et faibles	6%
		100%

F) Les indemnités de fin de carrière

L'association comptabilise le montant des engagements de départ à la retraite dans les fonds dédiés. Le montant des engagements à la clôture s'élève à 480 613€. Les calculs retenus pour l'évaluation des indemnités de fin de carrière sont basés sur :

- L'ancienneté des salariés à l'âge de départ en retraite selon les dispositions en vigueur dans les conventions collectives appliquées (CC de la restauration collective et convention collective du 15 mars 1966)
- L'âge retenu de départ en retraite est 64 ans
- Les salariés qui atteindront ou ont atteint l'âge de 64 ans sur la période de N+1 à N+5

1) ACTIF IMMOBILISE :

Les immobilisations sont généralement amorties suivant le mode linéaire sur la durée réelle d'utilisation prévue de chaque élément.

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Durées d'amortissement :

Dénomination	Durée d'amortissement
Logiciels	de 3 à 5
Terrains	N/A
Constructions sur sol propre	de 15 à 50
Constructions acquises sur fonds dédiés	de 15 à 30
Aménagements construits sur sol d'autrui	de 15 à 30
Matériels et outillages	5
Agencements et installation	de 7 à 15
Matériels de transport	5
Matériels de bureau et informatique	de 4 à 5
Mobiliers	7
Mobiliers d'hébergement	7
Matériels sur taxe apprentissage	5
Immobilisations acquises sur fonds dédiés	de 5 à 10 ans

Les principales acquisitions de l'exercice concernent l'acquisition en VEFA en 06/2025 de la plateforme d'offres et de services coordonnées de Manosque. Le coût final du projet s'élève à 3 646 K€ dont 144 K€ d'aménagements et d'équipements immobilisés. La méthode retenue d'immobilisations pour la construction est celle par composants.

On constate une reprise des immobilisations en cours pour 3 189 K€ suite à la finalisation du projet de Manosque le 16/06/2025 date à laquelle les immobilisations ont été mises en service et ont commencées à être amorties.

Du matériel informatique a été mis au rebut.

L'augmentation des immobilisations financières correspond essentiellement à la cotisation à l'effort construction versée sous forme de prêt.

Variation des immobilisations :

Immobilisations	Immobilisations au 31 décembre 2024	Acquisitions 2025	Cessions 2025	Immobilisations au 31 Décembre 2025
Immobilisations incorporelles	272 657	374 078	0	646 735
Frais d'établissement	6 351			6 351
Frais de recherche et de développement		374 078		374 078
Concessions et droits similaires, Brevets, lic., marques et procédés...	36 305			36 305
Autres immobilisations incorporelles	230 000			230 000
Immobilisations corporelles	19 542 295	3 656 391	3 293 120	19 905 566
Terrains	671 360	700 000		1 371 360
Constructions	11 797 099	2 651 097		14 448 195
Installations, matériel et outillage techniques	530 031	27 272	5 659	551 644
Autres immobilisations corporelles	3 354 430	278 022	98 084	3 534 368
Immobilisations corporelles en cours	3 189 377		3 189 377	0
Immobilisations financières	433 074	37 506	5 820	464 760
Autres titres immobilisés	43 406	1 062		44 468
Prêts	359 621	30 900		390 521
Autres immobilisations financières	30 047	5 544	5 820	29 771
TOTAL IMMOBILISATION	20 248 026	4 067 974	3 298 940	21 017 061

Variation des amortissements :

Amortissements	Amortissements et dépréc. au 31/12/2024	Dotations 2025	Diminutions 2025	Amortissements et dépréc. au 31/12/2025
Amortissements et dépréciations des Immos Incorporelles	188 251	18 555		206 806
Frais d'établissement	6 351			6 351
Frais de recherche et de développement		4 532		4 532
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels,...	32 400	2 523		34 923
Autres immobilisations incorporelles	149 500	11 500		161 000
Amortissements et dépréciations des Immos corporelles	10 122 017	763 464	103 361	10 782 120
Constructions sur sol propre	6 346 617	305 604		6 652 221
Constructions sur sol d'autrui	745 248	26 585		771 833
Installations, matériel et outillage techniques	322 852	147 076	5 659	464 269
Autres immobilisations corporelles	2 707 300	284 199	97 702	2 893 797
TOTAL AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS	10 310 268	782 019	103 361	10 988 926

2) ACTIF CIRCULANT :

Stock :

Les stocks qui figurent au 31 décembre 2025 représentent un montant total de 25.4 K€ en diminution par rapport à 2024 (28.1 K€).

Les stocks sont évalués suivant la méthode « premier entré, premier sorti ».

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Créances :

Les créances et dettes sont évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances douteuses sont celles dont les recouvrements sont incertains. Elles sont décelées notamment par une analyse qui s'effectue à partir de la balance nominative des clients.

Variation des créances :

En euros	Situation des créances au 31/12/2025			Situation au 31/12/2024
	Brut	Provisions	Net	
Adhérents, usagers et comptes rattachés	264 215	3 137	261 078	199 035
Autres créances	184 989		184 989	189 338
Charges constatées d'avance	121 699		121 699	133 982

3) PASSIF :

Fonds propres :

Capitaux propres	Montant net 31/12/2024	Augmentations 2025	Diminutions 2025	Montant net 31/12/2025
FONDS PROPRES	12 775 996	534 843	23 930	13 286 909
Fonds associatifs sans droit de reprise	924 949	6 544		931 494
Réserves	11 763 515	507 800	23 930	12 247 385
Report à nouveau	87 531	20 499		108 030
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS	1 495 685	365 834	616 188	1 245 331
Fonds associatifs avec droit de reprise :				
Résultat sous contrôle de tiers financeurs	-414 776	36 562	67 074	-445 287
Résultat de l'exercice	480 402	187 384	480 402	187 384
Subventions d'investissement sur biens renouvelables	980 584	137 888	68 571	1 049 900
Provisions réglementées	449 475	4 000	141	453 334
TOTAL GENERAL	14 271 681	900 677	640 118	14 532 240

- Les augmentations de réserves et fonds associatifs sont consécutives aux affectations des résultats 2024 ;
- L'augmentation du report à nouveau correspond au résultat 2024 de l'EA LOU JAS ;
- Les subventions d'investissements (compte 131) : 137.9 K€ reçues en 2025 (246 K€ en 2024)

Provisions réglementées :

Provisions réglementées	Provisions réglementées au 31/12/2024	Augmentations 2025	Diminutions 2025	Provisions réglementées au 31/12/2025
Provisions Réglementées				
141 - Destinées à la couverture du Besoin en Fonds de Roulement *	109 317			109 317
148 - Autres provisions réglementées	340 158	4 000	141	344 018
14861 - dont réserves des plus-values nettes d'actif immobilisé *	340 158	4 000	141	344 018
14862 - dont réserves des plus-values nettes d'actif circulant *				
TOTAL PROVISIONS REGLEMENTEES	449 475	4 000	141	453 334

Provisions pour risques et charges :

Provisions pour risques et charges	Montant au 31/12/2024	Augmentations 2025	Diminutions 2025	Montants au 31/12/2025
Provisions pour risques et charges				
151 - Provisions pour risques		9 405		9 405
dont provisions pour litige (c/1511)		9 405		9 405
TOTAL GENERAL		9 405		9 405

- Une provision pour litige a été constatée en 2025 pour 9.4 K€ pour l'EEAP Tony Lainé dans le cadre d'un litige prud'homal.

Fonds dédiés :

	Suivi des fonds dédiés	Fonds à attribuer au 01/01/2025	Nouvelles ressources affectées	Reprises des fonds attribués sur l'exercice	Fonds restants à attribuer au 31/12/2025
19210000	Fonds dédiés à l'investissement (Covid)	1 692		357	1 335
19210000	Fonds dédiés Tourisme & Handicap (DAME)	5 131		2 071	3 061
19210000	Fonds dédiés prévention risques prof.(rails)	0	20 990		20 990
19210001	Fonds dédiés invest.sur travaux Les Augiers	3 771		722	3 049
19210002	Fonds dédiés invest.travaux Champtercier	95 302		9 362	85 939
19400001	Fonds dédiés Hygiène & sécurité Covid	8 037		90	7 947
19400004	Fonds dédiés gratifications stagiaires	55 906		5 503	50 403
19400004	Fonds dédiés suivi gastrotomie	785			785
19400004	Fonds dédiés formation pers.sur l'épilepsie	13 723		5 390	8 333
19400004	Fonds dédiés Qualité de vie au travail	6 425		2 340	4 085
19400004	Fonds dédiés accompagnement Nino	776			776
19400004	Fonds dédiés achat matériel pédagogique EMAS	584		584	0
19400004	Fonds dédiés situation complexe	0	10 920	3 396	7 524
19400004	Fonds dédiés prévention sport et santé	0	5 510		5 510
19400004	Fonds dédiés aide au démarrage Handiwork	0	3 500		3 500
19400004	Fonds dédiés aide au démarrage PCO non utilisé	0	17 519		17 519
19400007	Fonds dédiés prov.ind.départ retraite	416 517	67 167	3 072	480 613
19400009	Fonds dédiés bail emphytéotique	72 000		6 000	66 000
	TOTAL	680 649	125 606	38 886	767 370

4) DETTES :

Variation des dettes :

En euros	Situation des dettes au 31/12/2025			Situation au 31/12/2024
	Brut	Provisions	Net	
Emprunt auprès des établissements de crédits (dont intérêts courrus non échus)	1 997 275	-	1 997 275	2 154 477
Découverts auprès des établissements de crédits		-	-	
Autres dettes financières			-	
Fournisseurs et comptes rattachés	358 606		358 606	382 402
Fournisseurs d'immobilisations	-		-	-
Organismes sociaux et fiscaux	1 207 090		1 207 090	1 177 782
Autres dettes	253 762		253 762	227 377
Produits constatés d'avance			-	
TOTAL	3 816 733	-	3 816 733	3 942 039

Emprunt auprès des établissements de crédits		
- 1 An	entre 1 et 5 Ans	+ 5 Ans
196 441	790 467	1 010 367

G) Règles comptables et compléments d'information relatifs aux comptes de résultat

Les résultats par établissements

Etablissements	Résultats		
	2023	2024	2025
DAME LA DURANCE	141 610	209 516	70 024
SESSAD LA DURANCE	-65 600	-303	-43 828
EEAP Tony LAINE	83 130	75 347	72 378
DITEP APAJH 04	281 109	7 999	-99 881
DITEP DYS LES LAVANDES	216 889	98 742	31 309
SIEGE SOCIAL	0	0	0
TOTAUX ETS ARS	657 138	391 300	30 001
EA LOU JAS	2 986	20 499	135 510
SMJPM	40 633	55 792	36 434
DPF	3 319	6 267	-3 978
CFA FA	4 744	0	4 257
APAJH04	1 366	6 544	-14 841
TOTAUX AUTRES ETAB.	53 048	89 102	157 382
TOTAUX	710 187	480 402	187 383

III. Autres informations

Au 31/12/2025, l'APAJH 04 compte 248 salariés pour 212,17 ETP contre 246 salariés pour 209.92 ETP au 31/12/2024.

En application des dispositions de l'art. 20 de la loi n° 2006-586 du 23 mai 2006, la rémunération des cinq cadres dirigeants a représenté pour l'exercice, un montant de **342 378€ brut**, avantages en nature inclus.

Les membres du conseil d'administration ne perçoivent aucune rémunération au titre de cette fonction.

En application de l'article R123-196 du Code de Commerce, les honoraires de commissariat aux comptes comptabilisés en charge au titre de l'exercice se sont élevés à **38 609€ TTC**.

IV. Engagement hors bilan

Un don en nature a été effectué par l'association « Disciples d'Escoffier » et comptabilisé sur l'EEAP Tony Lainé pour un montant de **2 549€** correspondant à la valeur d'acquisition d'une selle de cheval adaptée.

Les kilomètres parcourus par les administrateurs n'ont pas été dédommagés mais ont été évalués d'après le barème kilométrique 2025 des impôts et ont été comptabilisés en don pour un montant de **8 071€**. Ils ont fait l'objet d'un reçu fiscal.

Les heures de bénévolat effectuées par les membres du bureau ont été valorisées d'après une moyenne de taux horaire calculée d'après les rémunérations de l'ensemble des directeurs. Cette valorisation représente la somme de **62 192€** pour 2025.